

7. Budget communal exercice 2009 – services ordinaire et extraordinaire – Approbation

Budget ordinaire de l'exercice 2009

Le projet de budget de l'exercice 2009 est présenté avec un boni à l'exercice propre de 562.113,39€ et un boni cumulé de 7.329.206,02€. Pour rappel, cette situation se présente à un moment où le Conseil communal a décidé, en date du 29 septembre 2008, de rembourser anticipativement les prêts de trésorerie accordés par le CRAC pour un montant global de 2.746.321,98€. Cette décision permet à l'administration communale de se libérer du contrôle permanent du CRAC et de récupérer une autonomie communale complète. Ce résultat inclut la ristourne de 295.407€ accordée dans ce contexte par le CRAC.

Les dépenses ordinaires augmentent d'un montant de 482.627,84€ par rapport au budget initial de l'exercice 2008 tandis que les recettes progressent, quant à elles de 1.009.635,73€.

Dépenses de					
	Personnel	Fonctionnement	Transferts	Dette	Total
Budget 2008	6.287.715,50 €	3.032.335,85 €	3.177.390,64 €	2.460.801,08 €	14.958.243,07 €
Budget 2009	6.666.258,18 €	3.048.402,69 €	3.364.847,66 €	2.361.362,38 €	15.440.870,91 €
Différence	378.542,68 €	16.066,84 €	187.457,02 €	- 99.438,70 €	482.627,84 €

1. Les dépenses

a. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel évoluent de 378.542,68€ et ce, en raison de l'application d'une triple indexation de 2% en 2008 (février, juin et octobre) et d'une en 2009 (1%). Sont inclus dans ces calculs de rémunérations pour l'exercice 2009 le remplacement des ouvriers partis à la pension, en l'occurrence un chauffeur, un ouvrier qualifié et un mécanicien ainsi que l'engagement d'un fossoyeur, tous sous contrat APE. La nomination de cinq ouvriers est également prévue. Notons encore le recrutement d'un agent « Activa » pour apporter une aide administrative aux directeurs d'école de janvier à juin, financé totalement par la Communauté française ainsi que celui d'un employé d'administration à mi-temps pour le service de la recette.

Le service du personnel a adapté les articles budgétaires auxquels sont affectées les rémunérations des ouvriers communaux à l'organisation effective du service, ce qui n'avait pas été réalisé depuis longtemps. De nombreux transferts d'articles sont donc opérés sans conséquence pour le résultat du budget.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement stagnent par rapport au budget initial de l'exercice 2008 (+16.066,84€, soit 0,5%). Cette situation est essentiellement due à la prise en charge par le Centre sportif de tous les frais liés aux consommations énergétiques et d'eau, pour lesquels la commune verse un subside (augmentation des dépenses de transfert). On note également une réduction importante du crédit lié à la fonction désinfection et nettoyage en raison de la suppression de la collecte des encombrants en porte à porte qui va engendrer une diminution du coût lié au traitement des immondices.

A la fonction communication – voirie – cours d'eau, le crédit lié à l'engagement d'articles 60 est porté de 50.000 à 57.500€. Le coût d'un fauchage supplémentaire (+ 14.000€) et celui d'élagages (17.000€) sont également inclus. Une augmentation du coût de l'éclairage public figure également dans ce projet de budget bien que l'estimation d'Electrabel ne soit par encore parvenue à l'administration communale.

c. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transfert augmentent de 187.457€ par rapport au budget 2008. C'est à la fonction « Education populaire et arts » qu'on note l'augmentation la plus significative (+74.232€) et ce en raison de l'octroi de subsides complémentaires, notamment au Centre culturel et au Centre sportif.

Le subside au Centre culturel est en fait augmenté de 10.000€ pour l'exercice 2009 par rapport au budget initial 2008 (ce montant avait déjà été octroyé par modification budgétaire en 2008).

Un crédit global réservé à la dotation au Centre sportif est inscrit au montant de 52.920€, représentant le subside de base de 9.920€, les 30.000€ réservés à l'organisation des festivités de fin d'année (non prévu au budget initial de 2008), 10.000€ pour les stages sportifs et 3.000€ pour les trophées.

Un poste de 25.250€ sert à la couverture des coûts d'énergie supportés par le Centre sportif.

L'article affecté aux subsides aux associations sportives passe de 60.345€ à 37.075€ puisque le subside spécifique au Centre sportif est isolé.

Un crédit de 8.449,50€ est prévu en vue de la participation éventuelle de Dour en tant que partenaire de la ville de Mons, capitale culturelle 2015 (0,50€ par habitant). Notons l'indexation de 2% de la dotation à la zone de police (+28.565€), une légère augmentation des dotations aux fabriques d'église (+9.365€) ainsi qu'une augmentation de la dotation au Centre de Santé Harmegnies Rolland qui passe de 37.664€ à 46.488€ pour 2009.

Enfin, on note l'inscription de la cotisation à l'IDEA pour le secteur propreté publique au montant de 22.000€ suite à l'affiliation partielle à ce secteur de la commune pour les collectes sélectives.

d. Les dépenses de dette

Ces dépenses diminuent de 99.438€. Le taux d'investissement par emprunt par habitant est limité à 128,34€.

2. Recettes ordinaires

Recettes de				
	Prestations	Transferts	Dette	Total
2008	499.386,52 €	13.316.012,28 €	1.177.949,77 €	14.993.348,57 €

2009	492.291,81 €	14.131.049,12 €	1.379.643,37 €	16.002.984,30 €
	- 7.094,71 €	815.036,84 €	201.693,60 €	1.009.635,73 €

Les recettes évoluent favorablement par rapport à l'exercice 2009. Rappelons que la commune a bénéficié de la réforme du fonds des communes et que la ristourne liée au remboursement des prêts CRAC est ici inscrite.

a. Les recettes ordinaires de prestations

Les recettes ordinaires de prestations diminuent légèrement de 7.094€. A noter cependant, hormis diverses adaptations plus marginales de crédits, la réduction de la redevance pour l'occupation du domaine public qui passe d'une estimation au budget 2008 de 142.664€ à un montant de 115.031€ pour 2009, selon les instructions qui nous ont été fournies à ce sujet.

b. Les recettes ordinaires de transferts

Les recettes ordinaires de transferts augmentent de façon significative d'un montant de 815.036€ par rapport au budget initial de 2008. Ceci provient essentiellement de l'augmentation de la dotation du Fonds des communes qui passe d'un montant global (dotation principale de 3.349.630€, dotation spécifique de 750.087€ et axe 1 du plan Tonus de 141.667€) de 4.241.384€ à une dotation unique en 2009 de 4.810.976€.

La recette provenant de l'additionnel à l'IPP augmente, quant elle, de 214.336€ par rapport à l'exercice 2008. L'estimation de la recette liée au précompte immobilier diminue de 57.975€ par rapport au budget initial. Ce chiffre devra être rectifié car les informations nécessaires provenant du Ministère des Finances ne nous ont pas été communiquées.

Notons encore dans ces recettes de transferts liées à la perception d'impôts et taxes diverses, la réduction de la recette prévue pour la vente de sacs pour résidus ménagers qui passe d'une estimation de 100.000€ en 2008 à 46.500€ en 2009, celle de la recette espérée sur la taxe sur la force motrice de 16.213€ (suppression d'installations de Nexans). Notons également une réduction significative de la recette liée à la taxe sur la diffusion d'écrits publicitaires qui passe de 220.000 à 125.000€ pour 2009. Le règlement corrigé en fonction des directives de la Région wallonne et tenant compte du poids des publicités génère finalement une forte diminution de la recette correspondante.

c. Les recettes ordinaires de dettes

Les recettes ordinaires de dettes augmentent, quant à elle, de 201.693€ et ce en raison d'une augmentation de l'estimation des intérêts créditeurs sur les comptes de placements DEXIA qui avaient été sous-estimés en 2008 et qui sont portés de 240.000 à 350.000€ en 2009 et l'inscription à la fonction sécurité et assistance sociale du remboursement des charges financières des emprunts de tiers IRSIA de 153.862€ pour l'exercice 2009. Ce crédit n'avait pas été inscrit en recettes en 2008.

Quelques autres adaptations de ces crédits interviennent également pour nuancer cette augmentation.

Le Bourgmestre apporte ensuite quelques précisions concernant divers articles budgétaires plus spécifiques. Il précise que le boni cumulé présenté à ce budget 2009 correspond plus ou moins au boni cumulé présenté au compte de l'exercice 2006 et ce en dépit du remboursement anticipé des prêts de trésorerie accordés par le CRAC.

Il précise encore que les dividendes DEXIA ont été budgétés au montant proposé par le Ministre COURARD, à savoir 100% mais qu'il conviendra certainement de réduire ce montant dans la prochaine modification budgétaire.

Il invite ensuite les conseillers à poser les questions qu'ils souhaitent sur ce sujet.

Monsieur MICHEZ demande si pour la collecte des encombrants qui va être supprimée en porte à porte à partir de 2009, un crédit est prévu pour proposer un service alternatif à la population.

Le Bourgmestre répond qu'effectivement un service de collecte à la demande va être organisé. Le crédit correspondant figure à la page 59, à l'article 87601.124.06.

Monsieur GALAZZI demande où ces déchets vont être déposés.

Le Bourgmestre répond qu'ils le seront au parc à conteneurs.

Monsieur TACHENION demande la parole.

1°) Il signale que si le budget ordinaire est en boni à l'exercice propre, qu'il s'agit là de la conséquence de l'impact positif de l'augmentation du fonds des communes. Il aurait donc été possible, pour la majorité, de réduire l'additionnel à l'IPP et ce d'autant que des efforts supplémentaires sont demandés à la population douroise en matière de déchets.

2°) Il précise encore qu'un crédit de 30.000€ est prévu en dépenses de transferts pour l'organisation de festivités par le centre sportif sur la place Verte à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il estime qu'il s'agit d'un mélange des organisations et qu'il s'agit d'un mélange des organisations et qu'il y a un manque de transparence dans cette organisation.

3°) Il rappelle que tout un chacun peut être d'accord sur le fait que la planète se porte mal par le fait de l'homme et qu'il convient de consommer moins d'énergie et de modifier les comportements. Il souligne, par ailleurs, les investissements importants qui sont consentis au budget extraordinaire pour générer des économies d'énergie. Or, une patinoire géante va être installée sur la place Verte pendant plus d'un mois, ce qui va engendrer une consommation énergétique importante. Il conviendrait de prendre en considération cet élément dans la gestion globale de l'administration communale. Il s'étonne que Monsieur KABAMBA qui représente le groupe ECOLO dans la majorité accepte cette installation alors même que le CPAS prône les économies d'énergie. Le PS propose en alternative l'installation d'une piste de rollers et la participation des enfants à l'exposition « C'est notre terre » à Bruxelles. Il regrette également l'emplacement, la place Verte, qui va sacrifier tout le parking qui sert aux différents commerces qui quartier alors que cette organisation aurait pu s'installer sur le grand parking jouxtant la Grand Place.

4°) Il s'étonne du crédit qui est inscrit pour la participation de Dour à l'objectif « Mons 2015 ». Tout le monde est positif par rapport à ce projet mais aucune explication précise n'a été fournie au Conseil communal avant d'inscrire un tel budget qu'il estime prématuré. Il souligne encore qu'il est possible, pour le privé, d'intervenir et en l'occurrence pour une société comme le Dour Festival.

5°) Les intérêts dividendes à percevoir de DEXIA sont certainement surestimés mais apparemment, ce sont les instructions du Ministre qui devront être corrigées à l'avenir.

Monsieur TACHENION demande la parole. Le texte de son intervention a été remis intégralement à la Secrétaire communale afin de le faire figurer au procès-verbal du Conseil communal :

« Le PS a décidé de s'abstenir pour diverses raisons.

1. Alors qu'il est présenté « en boni » à l'exercice propre (+ 562.000€) grâce à l'impact positif de la révision du Fonds des Communes (+ 569.000€ par rapport à 2008 !), il faut regretter que la majorité n'ait pas profité de cette aide de la Région Wallonne pour diminuer le taux de l'impôt additionnel aux personnes physiques (IPP) comme d'autres communes voisines l'ont fait pour soulager leurs concitoyens frappés par la crise.

L'année dernière, la majorité nous avait fait croire que c'est le CRAC qui avait imposé le taux

record de 8,8% d'additionnels communaux dans le cadre du plan de gestion dont la commune s'est pourtant entre temps « libérée » dans des conditions pas franchement intéressantes[V1] .

Dans son analyse, le conseiller Jean Michez a fait la démonstration que de nouveaux efforts seront demandés en 2009 à nos concitoyens, de manière pas toujours cohérente, en matière de taxe « immondices » et redevance pour les « sacs poubelles[V2] ».

On pouvait donc vraiment espérer, en contrepartie, un geste de la majorité envers la population Douroise car il était possible de diminuer les additionnels à l'IPP et de les ramener au taux de 8,5% tout en maintenant le budget en boni.

2. La confection de ce budget appelle d'autres remarques et questions :

2.2 Concernant les dépenses de transfert, un important crédit de 30.000€ a été réservé au Centre Sportif pour l'organisation des festivités de fin d'années sur la Place Verte.

Que faut-il en penser ?

1°. Est-ce bien le rôle du Centre Sportif de gérer une telle organisation qui n'entre pas dans son objet social proprement dit ?

2° le mélange des organisations, la multiplication des équipes organisatrices, l'imbrication des uns dans les autres, l'implication de gros sponsors privés (tels que le Dour Festival) sous le couvert d'une organisation publique constituent un douteux mélange des genres qui rend les contrôles difficiles. Le manque de transparence est évident !

3° Autre préoccupation tout aussi importante : la planète se porte mal !

La faute en incombe à l'homme et nous devons agir ! Devant l'urgence des questions écologiques et du réchauffement climatique, j'estime que toutes les vérités sont bonnes à dire, à expliquer et à répéter. Même celles qui dérangent!

Consommer moins d'énergie est devenu la priorité des priorités ! Tout le monde en convient ! Tous les gestes comptent, même les plus petits. Il est impératif de modifier nos habitudes, de changer nos comportements.

D'ailleurs, sont prévus au budget extraordinaire – je cite la note de commentaire – « de lourds travaux » visant à générer des « économies d'énergie significatives » (rénovation du chauffage à l'école de Wihéries, remplacement des châssis à l'école de Moranfayt et de Plantis).

Je pose dès lors une nouvelle fois la question qui fâche : l'organisation de Dour « on ice » et l'installation d'une patinoire géante pendant un mois (25.000€ pour l'installation et la location en 2007, des milliers de litres de mazout dévorés pour faire tourner les blocs électrogènes, fabriquer la glace, chauffer le chapiteau, ...), sont-elles bien compatibles avec les impératifs du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique qui faisaient partie (je préfère utiliser l'imparfait !!!) des préoccupations de la majorité du Renouveau et que tous les responsables politiques doivent évidemment prendre en compte dans leur gestion en donnant le bon exemple ?

Monsieur Kabamba, représentant d'Ecolo dans la majorité, pour se donner bonne conscience sans doute, a récemment distribué une nouvelle fois à la population des ampoules écologiques. A raison, il a programmé à Ciné Dour « Une vérité qui dérange » le film d'Al Gore qui pose la question de l'avenir de notre planète et que j'avais pris aussi l'initiative de présenter au même endroit au moment de sa sortie sur les écrans en janvier 2007 dans le cadre du Parc Naturel des Hauts Pays.

Evidemment, cette patinoire a un côté « magique » pour les petits Dourois.

Mais qui osera leur expliquer que leur empreinte « écologique » va pourtant en prendre un sérieux coup ? Une récente étude vient de démontrer que les belges consomment 5 fois trop et que leur empreinte écologique est au plus mal !

« Magique » rime hélas ici avec « démagogique », « gabegique » et « antiécologique » !

Le PS formule deux propositions alternatives et constructives et propose à Bob Kabamba, représentant d'Ecolo, d'être son interprète et de les défendre au sein du collège communal :

- s'il s'agit vraiment d'offrir de la « glisse » à nos enfants, nous suggérons de remplacer la patinoire par une piste « roller on line », alternative écologique (des patins sans la glace), beaucoup moins coûteuse et parfaitement justifiable par les temps qui courent

- et avec l'argent ainsi économisé, nous proposons aussi d'envoyer les mêmes petits Dourois visiter l'exposition « C'est notre Terre », la plus grande expo jamais réalisée en Belgique sur le thème du développement durable à Tour et Taxis. Elle est programmée jusqu'en avril 2009.

4°. Quant à la Place Verte ! L'endroit choisi cette année pour implanter cette organisation n'est pas des plus heureux et pose problème pour de multiples raisons !

Certes, le Parc communal sera préservé du saccage de l'an dernier. C'est déjà ça !

Mais, la Place Verte et son parking seront inaccessibles pendant une durée de 7 semaines pour les clients des commerçants du quartier à un moment crucial pour eux en cette période de fin d'année.

Autre inconvénient : le marché du lundi, bien implanté, va devoir être déplacé sur la Grand Place et à la rue Estiévenart.

Pourquoi diable ne pas avoir prévu d'utiliser le « grand » parking du complexe administratif et culturel qui a déjà fait ses preuves à d'autres occasions et qui constitue l'endroit idéal pour accueillir ce type d'organisation (espace disponible, accessibilité, emplacements de parkings, caméras vidéos, ...)

2.3 Mons 2015 !

Qui peut raisonnablement être contre ce grand projet dont les effets pourraient « booster » la ville et sa région ? Personne évidemment !

Mais Mons 2015, c'est encore loin et, alors qu'aucun dossier concret n'a été présenté au conseil communal, nous devrions nous contenter d'articles de presse pour seule et unique information avant quelques explications en séance lors du vote du budget!

Tout cela est difficilement décodable et ressemble une nouvelle fois à de nouveaux « effets d'annonce » du bourgmestre avec qui les journalistes sont toujours mieux informés que les conseillers communaux et surtout avant ceux-ci !

Soyons clairs dès le départ ! Il ne pourra s'agir ici pour une grande organisation « culturelo-commerciale » de profiter seule des retombées financières sur le compte du contribuable Dourois à qui elle a refusé jusqu'à présent d'apporter une aide sérieuse et appréciable !

Dans ces conditions, l'inscription « à l'aveuglette » de 0,50€ par habitant chaque année (soit près de 8.500€/an) c'est « un peu » beaucoup et ça paraît prématuré pour un dossier qui n'est pas mur et dont la plus value n'est pas palpable pour la commune.

Nous n'accepterons pas d'offrir un chèque en blanc au Dour Festival alors que cette structure, déjà bien subsidiée par la communauté française, a les reins suffisamment solides pour provisionner seule un projet dont elle connaît seule les tenants et aboutissants et qui la concerne essentiellement.

Pour l'heure, rien n'interdit à un opérateur privé comme le Dour Festival d'affecter une partie de ses bénéfices par voie de dotation à la fondation Mons 2015.

2.4 Dernière petite remarque à propos du budget : à propos des intérêts sur les comptes de placement DEXIA, l'estimation à la hausse n'est-il pas un peu optimiste vu la conjoncture ?

Le Bourgmestre répond :

1°) qu'en matière de réduction des taxes, il convient d'être prudent. Que la volonté de la majorité,

bien sûr, est de les diminuer à terme si la situation financière de la commune le permet. Il estime que cette proposition et ce discours son faciles.

2°) En ce qui concerne l'ASBL Centre sportif, la question de savoir si c'est le rôle du Centre d'organiser ces manifestations ne se pose pas réellement. Il s'agit d'une patinoire et d'activités connexes.

Monsieur LOISEAU précise que le groupe PS était représenté au Conseil d'administratif du Centre sportif où le projet a été présenté en octobre dernier.

Monsieur MICHEZ signale que l'accord de principe qui a été porté se basait sur la situation de l'an dernier où cette manifestation était organisée conjointement avec l'administration communale. Il pense que les statuts de l'ASBL ne permettent pas une telle organisation et se demande ce qu'il en est de la responsabilité civile des administrateurs en cas de problème au cours de ces activités.

Monsieur KABAMBA signale que l'empreinte écologique des dourois ne peut être critiquée et met en évidence les efforts consentis par le CPAS afin d'obtenir des subsides dans ce contexte, notamment par l'engagement d'un agent anti-gaspi qui pourra aider les citoyens dourois à prendre des mesures dans leur habitation qui leur permettront de réduire les consommations énergétiques.

Le Bourgmestre répond, quant à lui, que le projet est de centraliser l'organisation au Centre sportif par facilité.

Monsieur TACHENION demande pourquoi na pas l'avoir confié à l'ASBL Dour Centre Ville dont l'objectif est plus adapté.

Le Bourgmestre répond qu'un opérateur a été choisi.

Le Bourgmestre souligne encore qu'en ce qui concerne « Mons 2015 », l'ensemble des communes du Hainaut sont appelées à soutenir la candidature de Mons à partir de 2009 afin de donner à Mons toutes les chances d'atteindre son objectif. Il s'agit donc d'une volonté claire d'adhérer à ce projet par le biais de la fondation « Mons 2015 » qui dépasse largement la simple ville de Mons.

Il est ensuite procédé au vote sur ce budget ordinaire qui est approuvé par 14 voix pour et 8 abstentions.

Budget extraordinaire de l'exercice 2009

Bien que l'Administration communale soit sortie du « plan de gestion », ce budget extraordinaire est présenté avec un maximum d'investissements par habitant financé par emprunt limité à 128,34€. Rappelons que lorsque la commune était sous plan de gestion, elle ne pouvait investir plus de 125€ par habitant par emprunt par an. Le faible dépassement, ici constaté, est lié à des investissements de « rationalisation » visant, notamment, à des économies d'énergie ultérieures.

1. Fonction administration générale

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	Equipement & maintenance des bâtiments	20.500,00					
104/724/60	Signalisation des services administratifs		8.000,00				8.000,00

10401/724/60	Remplacement toiture plate bâtiment rue Pairois		12.500,00				12.500,00
	Achat de mobilier de bureau	1.100,00					
104/741/51	Achat de mobilier + 18 isoaloirs pers.à mobilité réduite		1.100,00			1.100,00	
	Achat de matériel de bureau	34.250,00					
104/742/53	Achat de matériel informatique		34.250,00	31.758,00			2.492,00

Les investissements ici prévus sont relativement peu importants. Ils concernent la signalisation des services administratifs au montant de 8.000€ (à noter que ce crédit était prévu en 2008 mais n'a pu être mis à exécution dans l'attente de la fin des travaux d'aménagement de l'église Saint-Victor), le remplacement de la toiture du bâtiment rue Pairois (12.500€) – ces dépenses sont financées par prélèvement sur le disponible extraordinaire –, ainsi que l'acquisition de matériel informatique pour un total de 34.250€ financés principalement par emprunt (31.758€). Il s'agit ici en l'occurrence d'investissements liés au bon fonctionnement de l'administration et concerne le remplacement de quelques PCs et imprimantes devenus obsolètes, la réalisation d'une analyse en vue de moderniser le réseau interne (câblage) et éventuellement, l'acquisition d'un serveur bureautique (fichiers et back up, serveur anti-virus d'impression, serveur de messagerie).

2. Fonction patrimoine privé

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	Achat de bâtiments	80.000,00					
124/712/60	Acquisition de bâtiments rue de France (Belvédère)		80.000,00	30.000,00	50.000,00		
	Equipement & maintenance extra des terrains	485.368,00					
124/725/60	Nettoyage & sécurisation du Belvédère		485.368,00		485.368,00		

Les crédits relatifs à l'aménagement du site du Belvédère pour un total d'investissements de 565.368€ sont ici repris et concernent, d'une part, l'acquisition des bâtiments situés rue de France pour un montant de 80.000€, financée à concurrence de 50.000€ par subside et 30.000€ par emprunt communal et le projet de nettoyage et de sécurisation pour un montant de 485.368€, financé totalement par le subside de la Région wallonne.

3. Fonction pompiers

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	Achat d'autos et de camionnettes	30.000,00					
351/743/52	Véhicule de service		30.000,00	30.000,00			
	Achat de machines et de matériel d'équipement	25.700,00					
351/744/51	Ventilateur à pression positive		4.000,00			4.000,00	
idem	Acquisition d'un groupe électrogène		6.500,00			6.500,00	

	portable						
idem	Acq.de 2 mâts d'éclairage télescopiques pour véhicules		5.000,00			5.000,00	
idem	Achat de tuyaux de refoulement		3.800,00			3.800,00	
35101/744/51	Achat de matériel "Astrid" (radios portables)		6.400,00		3.200,00	3.200,00	

Les investissements dans ce secteur important lié à la sécurité publique se totalisent au montant de 55.700€. Ces crédits couvrent l'achat d'un véhicule de service pour un montant de 30.000€ financé par emprunt et l'acquisition de matériel pour un total de 25.700€, en l'occurrence :

- un ventilateur à pression positive
- un groupe électrogène portable
- deux mâts d'éclairage télescopiques pour véhicules
- des tuyaux de refoulement
- du matériel de radio portable Astrid

Ces montants sont financés à concurrence de 3.200€ de subside et 22.500€ de prélèvement.

4. Fonction communications – voiries – cours d'eau

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	Achat de terrains	62.500,00					
421/711/60	Emprises sentier A. Banot		60.000,00	60.000,00			
42101/711/60	Achat d'un terrain Chemin des 34		2.500,00			2.500,00	
	Travaux de voirie	624.000,00					
421/731/60	Construction de trottoirs		300.000,00	300.000,00			
42101/731/60	Aménagement de sécurité Chemin d'Offignies (PTR)		264.000,00	85.000,00	179.000,00		
42102/731/60	Aménagement aire de retournement Chemin des 34		18.500,00	18.500,00			
42103/731/60	Fontaine Grand'Place		8.700,00			8.700,00	
42104/731/60	Endoscopie Voie du Prêtre et rue Fally		12.800,00				12.800,00
42105/731/60	Divers aménagement de voirie (sécurité)		20.000,00	20.000,00			
	Entretien extraordinaire de	120.000,00					

	<u>voirie & infrastructure</u>						
421/735/60	Entretien extraordinaire de voirie ex.2009		120.000,00	120.000,00			
	<u>Achat de matériel de transport</u>	110.000,00					
421/743/53	Achat camion (benne longue & large, porte conteneur, 3,5 à 5T)		110.000,00	110.000,00			
	<u>Achat de machines & de matériel d'équipement</u>	33.000,00					
421/744/51	Achat de matériel divers pour le service travaux		13.000,00			13.000,00	
42101/744/51	Achat de matériel & d'équipt pour la voirie		20.000,00	20.000,00			
	<u>Achat d'équipements de voirie</u>	14.000,00					
422/741/52	Abri bus		14.000,00			14.000,00	
	<u>Achat de signalisations routières et petits équipts de voirie</u>	18.000,00					
423/741/52	Achat de signalisations routières pour le balisage des sentiers		18.000,00	10.000,00	8.000,00		
	<u>Aménagements aux terrains</u>	6.000,00					
424/721/60	Aménagement de l'entrée du parking Grand'Place		6.000,00			6.000,00	
	<u>Achat de signalisations routières et petits équipts de voirie</u>	10.750,00					
425/741/52	Achat de panneaux de signalisation pour les rues		10.750,00	10.750,00			
	<u>Entretien extraordinaire de voirie & infrastructure</u>	185.634,00					
426/732/60	Progr. EPURE 1ère ph./remplact.éclairage div.rues de Wihéries		106.734,00	31.734,00	75.000,00		
42601/732/60	Instal. éclairage		78.900,00	15.780,00	63.120,00		

	publ.cité de la Toureille & Cerisier (Plan air climat)						
	Entretien extraordinaire de la voirie	185.000,00					
426/735/60	Entretien extra éclairage public cité Chevalières (plan Mercure)		185.000,00	37.000,00	148.000,00		

C'est une fois encore à cette fonction que sont regroupés les projets les plus lourds pour assurer au citoyen un cadre de vie plus agréable. C'est un total d'investissements de 1.368.884€ qui apparaît ici.

Ces montants se répartissent de la manière suivante :

- 1) 624.000€ pour les travaux de voirie qui couvrent :
 - a. la construction de trottoirs pour un total de 300.000€ financé par emprunt
 - b. les aménagements de sécurité au chemin d'Offignies dans le cadre du plan triennal pour un total de 264.000€ financé à concurrence de 179.000€ par subside et 85.000€ par emprunt
 - c. l'aménagement d'une aire de retournement au chemin des 34, estimé à 18.500€, financé par emprunt
 - d. la mise en fonctionnement de la fontaine de la Grand Place pour un montant de 8.700€ financé par prélèvement
 - e. les endoscopies à réaliser voie du Prêtre et rue Fally afin de déterminer l'état de l'égout existant pour un montant de 12.800€, financé par prélèvement sur le disponible extraordinaire.
 - f. la réalisation de divers aménagements de voirie en vue d'améliorer la sécurité routière pour un total de 20.000€ financé par emprunt.
- 2) 120.000€ pour la réalisation de travaux d'entretien extraordinaire de voirie
- 3) 110.000€ pour l'acquisition d'un camion-benne pour le service des travaux (emprunt)
- 4) 33.000€ réservés à l'achat de matériel et de machines pour le service (13.000€ financés par prélèvement). Ces crédits serviront, d'une part, à acquérir des tondeuses, débroussailleuses, etc... ainsi que du matériel d'équipement pour la voirie pour un montant de 20.000€ financé par emprunt (des bacs à fleurs supplémentaires à placer à divers endroits de l'entité)
- 5) 14.000€ pour l'acquisition d'un abribus financée par prélèvement
- 6) 18.000€ réservés à l'acquisition de matériel de signalisation routière pour le balisage des sentiers. A noter que cet investissement est financé à concurrence de 8.000€ par la Région wallonne (Ministère du Tourisme), le solde étant à charge communale (emprunt)
- 7) 6.000€ pour l'aménagement de l'entrée du parking Grand Place
- 8) 10.750€ affectés à l'acquisition de panneaux de signalisation pour les diverses rues de l'entité
- 9) un effort particulier est également porté sur l'éclairage public : trois dossiers importants sont à noter ici pour un total de 370.634€.

Le premier s'inscrit dans le cadre du programme EPURE pour l'aménagement de l'éclairage dans diverses rues de Wihéries. L'investissement s'élève à 106.734€ et est financé à concurrence de 75.000€ de subside et 31.734€ d'emprunt.

Le second consiste en l'amélioration de l'éclairage public de la Cité de la Tourelle dans le cadre du plan Air Climat pour un total de 78.900€, financé à concurrence de 63.120€ de subside et 15.780€ d'emprunt et enfin, le troisième, introduit dans le cadre du plan Mercure, concerne l'entretien extraordinaire de l'éclairage public de la Cité des Chevalières au total de 185.000€, financé à hauteur de 148.000€ par subside et 37.000€ par emprunt. Ce marché n'a pu être attribué en 2008 et est reporté en 2009

Ajoutons encore à cela des investissements liés à l'acquisition de terrains à concurrence de 62.500€, répartis comme suit :

- 1°) des emprises à réaliser au sentier A. Banot (60.000€ financés par emprunt)
- 2°) l'achat d'un terrain au chemin des 34 pour l'aménagement d'une aire de retournement pour un montant de 2.500€, financé par prélèvement.

5. Fonction Commerce – Industrie

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Aménagements aux terrains</u>	100.000,00					
560/721/60	Aménagement de terrils		100.000,00	20.000,00	80.000,00		

Un crédit de 100.000€ est ici inscrit pour l'aménagement des terrils. Le Ministre Lutgen a, en effet, réalisé un dossier pour l'aménagement de sites touristiques liés aux terrils situés sur Dour. Ces 100.000€ seront affectés à l'aménagement du terril Saint-Charles et de ses abords. Cette dépense pourrait être financée par la Région wallonne à concurrence de 80.000€.

6. Fonction enseignement

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Aménagements des bâtiments</u>	640.000,00					
720/723/60	Travaux de rénovation de l'instal.de chauffage école de Wihéries		300.000,00	90.000,00	210.000,00		
72001/723/60	Construc.mur de clôture école du Centre		25.000,00	7.500,00	17.500,00		
72002/723/60	Remplacement des châssis école de Moranfayt		315.000,00	172.365,00	142.635,00		
72003/723/60	Remplacement des châssis école de Plantis		182.000,00	75.000,00	107.000,00		
	<u>Maintenance extraordinaire des bâtiments</u>	120.000,00					

720/724/60	Remplacement toiture école d'Elouges		85.000,00	59.500,00	25.500,00		
72001/724/60	Placement de stores extérieurs à l'école communale de Wihéries		15.000,00				15.000,00
72002/724/60	Achat de chaudières pour les écoles		20.000,00			20.000,00	
	Entretien extraordinaire de voirie & infrastructure	20.000,00					
720/735/60	Entretien du revêtement des cours d'écoles		20.000,00	20.000,00			
	Achat de mobilier	8.500,00					
720/741/98	Acquisition de mobilier pour les écoles communales		8.500,00			8.500,00	

Ici également, nous retrouvons une fonction où les investissements à consentir sont très importants en raison, notamment, de la vétusté des bâtiments scolaires. Le total de ces investissements se monte à 788.500€ et les crédits y réservés sont affectés aux dépenses suivantes :

- 1°) le remplacement de la toiture de l'école d'Elouges au montant de 85.000€, financé à concurrence de 59.500€ par emprunt communal et 25.500€ par subside dans le cadre des projets UREBA
- 2°) le placement de stores extérieurs à l'école communale de Wihéries au montant de 15.000€ financé sur le disponible extraordinaire
- 3°) un crédit de 20.000€ est réservé à l'acquisition éventuelle de chaudières pour pouvoir réagir rapidement en cas de panne importante dans une école communale. La dépense est financée par prélèvement sur le service ordinaire
- 4°) de lourds travaux visant à générer des économies d'énergie significatives à l'avenir sont programmés, en l'occurrence :
 1. la rénovation de l'installation de chauffage de l'école de Wihéries au montant estimé de 300.000€. Dans le cadre du programme prioritaire de travaux soutenus par la Communauté française, le dossier devrait être subsidié à hauteur de 210.000€, le solde étant financé par emprunt (90.000€)
 2. le remplacement des châssis à l'école de Moranfayt suite à l'appel à projet lancé dans le cadre du « financement alternatif de travaux de rénovation permettant l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment (arrêté UREBA) » auquel l'Administration communale a répondu ; le financement sera réparti comme suit : 142.635€ de subside et 172.365€ d'emprunt
 3. celui des châssis de l'école de Plantis, également suite à un second appel à projet lancé dans le même cadre et financé à hauteur de 107.000€ par subside et 75.000€ d'emprunt
- 5°) la reconstruction d'un mur de soutènement à l'école du Centre au montant de 25.000€ financé par 17.500€ de subside et 7.500€ d'emprunt (programme prioritaire de travaux financés par la Communauté française)
- 6°) un crédit de 20.000€ est également réservé à l'entretien des revêtements des

cours d'école (emprunt)
 7°) enfin, un poste de 8.500€ servira à l'acquisition de mobilier pour les écoles communales en cas de nécessité.

7. Fonction éducation populaire

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Aménagement des terrains</u>	100.000,00					
764/721/60	Aménagement complexe sportif Stier de Warquignies - Honoraires		100.000,00	40.000,00	60.000,00		

On note ici un seul investissement relatif aux honoraires de l'auteur de projet qui sera chargé de l'étude liée à la création d'un complexe sportif dédié au football au sentier de Warquignies, rue Moranfayt. La dépense est estimée à 100.000€ et est financée à concurrence de 60.000€ de subside et 40.000€ d'emprunt.

8. Fonction bibliothèque publique

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Construction de bâtiments</u>	30.000,00					
767/722/60	Construction d'une bibliothèque r.du Marché (auteur de projet)		30.000,00	30.000,00			
	<u>Achat de matériel informatique</u>	5.650,00					
767/742/53	PC + imprimante + scanner (subside 50%)		5.650,00		2.825,00	2.825,00	

On note ici le crédit relatif aux honoraires de l'auteur de projet à désigner pour l'étude liée à la construction d'une bibliothèque à la rue du Marché au montant de 30.000€. Un crédit relatif à l'acquisition de matériel informatique complémentaire de 5.650€ est également prévu. Cet achat sera subsidié à raison de 2.825€, le solde étant financé par prélèvement sur le service ordinaire.

9. Fonction culte

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Equipement & maintenance des bâtiments</u>	43.000,00					

790/724/60	Maintenance des bâtiments du culte		43.000,00	43.000,00			
------------	------------------------------------	--	-----------	-----------	--	--	--

A cette fonction, un crédit de 43.000€ financé par emprunt est prévu afin de réaliser quelques travaux d'aménagement aux bâtiments du culte qui souffrent également d'une certaine vétusté et rencontrent, dès lors, des problèmes, notamment, d'humidité.

10. Fonction sécurité et assistance sociale

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	Aménagements des bâtiments	13.000,00					
832/723/60	Aménagement Maison de quartier (anc.Mson Cle Wihéries)		13.000,00			13.000,00	
	Construction de bâtiments	1.251.000,00					
835/722/60	Construction d'une crèche		1.251.000,00	501.000,00	750.000,00		

Cette fonction constitue également l'un des postes majeurs de ce budget extraordinaire puisqu'il s'élève à un total d'investissements de 1.264.000€, concentré essentiellement sur la construction d'une crèche, rue du Chêne Brûlé pour un montant de 1.251.000€ financé par 750.000€ de subside et 501.000€ d'emprunt communal ; notons également quelques aménagements à réaliser à l'ancienne maison communale de Wihéries pour y créer une maison de quartier réservée aux jeunes au montant de 13.000€, financé par prélèvement.

11. Fonction désinfection - nettoyage – immondices

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	Libération de participations	14.250,00					
876/812/51	Affiliation à l'IDEA		14.250,00			14.250,00	

Suite à la décision du Conseil communal en date du 20 octobre dernier de s'affilier partiellement au secteur propreté publique de l'IDEA pour la réalisation des collectes sélectives, une part du coût de cette affiliation, étalé sur une durée de quatre ans, est prévue à ce budget au montant de 14.250€. Cette dépense est financée par prélèvement et sera récurrente pendant trois budgets.

12. Fonction cimetières et protection de l'environnement

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Equipement & maintenance extra des terrains</u>	9.000,00					
878/725/60	Acquisition de cellules de columbarium		9.000,00			9.000,00	
	<u>Achat de matériel de transport</u>	30.000,00					
879/743/52	Achat de véhicules pr serv.Environnement		30.000,00	30.000,00			
	<u>Achat de machines & de matériel d'équipement</u>	6.000,00					
879/744/51	Achat de chariots de nettoyage (6)		6.000,00			6.000,00	

Un total de 45.000€ est réservé à cette fonction et réparti de la manière suivante :

- 1°) l'acquisition annuelle de cellules de columbarium pour un montant de 9.000€ financé par prélèvement
- 2°) l'achat de véhicules pour le service environnement pour un montant de 30.000€ financé par emprunt
- 3°) l'acquisition de chariots de nettoyage pour un montant de 6.000€ (prélèvement)

13. Fonction logement - urbanisme

ARTICLE	LIBELLE ART.BUDGETAIRE	MONTANT TOTAL	MONTANT DEPENSE	FINANCEMENT			
				Emprunt	Subside	Prélt	D.E.
	<u>Plans d'aménagement et d'urbanisme & autres études</u>	164.850,00					
930/733/60	Etude d'un plan communal de développement rural (PCDR)		120.000,00	120.000,00			
93001/733/60	Revitalisation urbaine - Auteur de projet		30.000,00	30.000,00			
93002/733/60	Etude pour le PCDN		14.850,00		14.850,00		

Cette fonction regroupe des investissements pour un total de 164.850€, destiné à réaliser diverses études visant à améliorer le cadre de vie et l'environnement des habitants de l'entité douroise sous ses différents aspects.

Tout d'abord, un crédit de 120.000€ est réservé à la réalisation d'un plan communal de développement rural. Cet investissement est financé par emprunt. Un crédit de 30.000€ est prévu

pour l'étude de revitalisation urbaine destinée à l'aménagement futur du site de l'ancienne brasserie du peuple qui sera transformé en un quartier parfaitement intégré au centre ville.

Enfin, un crédit de 14.850€, financé par subside est réservé pour l'étude d'un plan communal de développement de la nature.

Le Bourgmestre clôture cette présentation en soulignant le montant record de subsides espérés pour l'exercice 2009 au montant global de 2.421.000€.

Monsieur MICHEZ demande la parole et souligne que le montant de 100.000€ d'honoraires doit s'ajouter au coût de l'estimation des travaux d'aménagement d'installations sportives dédiées au football qui a été transmis à Infrasports pour l'obtention d'un subside

Le Bourgmestre répond qu'en fait, les subsides sont estimés sur base du chiffre de 106% de l'estimation de base, ce qui inclut d'office les honoraires.

Monsieur MICHEZ demande encore ce qu'il en est de l'aire de retournement au chemin des 34 puisque la procédure d'achat est en cours depuis 2006. Le Bourgmestre répond que Monsieur ALLARD est en négociation avec les vendeurs potentiels et essaye de trouver un accord quant au prix dudit terrain.

Monsieur TACHENION intervient ensuite (son texte a été remis à la Secrétaire communale pour figurer au PV) :

« Première remarque : le montant maximum d'investissements par habitant de 125€ financé par emprunt, duquel le responsable du service financier avait vivement conseillé de ne pas s'écarter dans le cadre de l'analyse relative au remboursement de la dette CRAC, est déjà dépassé puisque ce chiffre atteint 128,34 € ! J'avais donc raison de dire qu'il est toujours plus difficile de se serrer la ceinture soi-même que de rester soumis à la surveillance du diététicien !

Pour le reste, peu d'observations.

En matière d'investissements, la majorité poursuit la concrétisation de dossiers lancés sous la précédente mandature par le PS (chemin d'Offignies, chemin des 34, égouttages,...) ainsi que des dossiers relatifs à l'éclairage public que le PS avait déjà dans ses cartons à l'époque et qui peuvent actuellement être réalisés avec l'opportunité de nouveaux mécanismes de subsidiation (Plan Air Climat, Plan Mercure, ...).

Le PS votera donc positivement pour l'extraordinaire sauf pour le point 7. Education populaire (complexe footballistique rue Moranfayt) pour lequel il s'abstiendra conformément à ce qu'il a fait au dernier conseil communal à propos de ce dossier.

Le PS demande toutefois que l'orthodoxie soit respectée à l'avenir pour éviter un dérapage de la dette à l'avenir ! ».

Il est ensuite procédé au vote sur le budget extraordinaire global qui est approuvé à l'unanimité ; le groupe PS souhaite simplement préciser qu'il s'abstient en ce qui concerne le crédit budgétaire réservé à l'aménagement du complexe sportif rue Moranfayt.

8. Remploi de fonds – Budget exercice 2009 – Approbation

La commune dispose toujours de liquidités provenant de différentes recettes à caractère extraordinaire. Celles-ci peuvent être utilisées pour financer certains investissements.

Dès lors, il est proposé au Conseil communal d'utiliser à concurrence de 50.792€ le disponible

extraordinaire pour financer les dépenses suivantes :

Article	Libellé	Montant
104/724/60	Signalisation des services administratifs	8.000,00
10401/724/60	Remplacement toiture plate bâtiment rue Pairois	12.500,00
104/742/53	Achat de matériel informatique	2.492,00
42104/731/60	Endoscopie Voie du Prêtre et rue Fally	12.800,00
72001/724/60	Placement de stores ext.à l'école communale de Wihéries	15.000,00
	Total :	50.792,00 €

Ce point est approuvé à l'unanimité.

[\[v1\]](#)Je renvoie à ce propos à mon intervention : « Le remboursement des prêts CRAC : une fausse bonne idée : je rappelle que nous avons décidé de rembourser une dette qui allait être prise en charge par la Région Wallonne !»

s

[\[v2\]](#)je renvoie à l'intervention de Jean Michez sur ce point